



PROCÈS-VERBAL N°5

COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du : lundi 08 décembre 2025

Présent(s) : Monsieur Daniel SALDANA, Président CRTIS,

Madame Claudette AGERT,

Monsieur Janick BARBUSSE, Gérard BLANCHET, Jean Luc BOYER, Joël CATHALAN, José DUARTE, Jean Pierre FAURE, José GARCIA, Philippe GLORIES, Didier LAFOND, Sauveur ROMAGNOLE, Sébastien TEISSIER,

Excusé(s) : Messieurs Gérard ARBERET, Carlos MAGALHAES

Assistant : Madame Florence PIFFARD, Référente Administrative

PROCHAINE REUNION LE 12 JANVIER 2026

Glossaire :

C.F.T.I.S. : Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives

C.R.T.I.S. : Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

C.D.T.I.S. : Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives

A.O.P. : Arrêté d'Ouverture au Public

A.A.C. : Attestation Administrative de Capacité

PV CDS : Procès-Verbal de la Commission De Sécurité

SYN : Terrain Synthétique

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

CONQUES SUR ORBIEL - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 110990102

Cette installation est classée Niveau T7 PN jusqu'au 05/07/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 PN en date du 16/06/2025, et du document transmis :

- Visite effectuée le 28/10/2025 par la CRTIS,

Elle précise que la hauteur sous la barre transversale des buts doit être de 2,44 m en tous points (relevé à 2,46m). Cette mise en conformité est à effectuer avant la prochaine rencontre.

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T6 PN jusqu'au 28/10/2035, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 30/06/2026.

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

BRAM - STADE SAINT EXUPERY - NNI 110490201

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 19/05/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 24/11/2025

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 18/11/2025

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 111 lux (led) (Non conforme)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.31 (Non conforme)

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.59 (Non conforme)

Elle constate plusieurs non-conformités par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

La valeur de l'éclairage moyen horizontal (111 lux) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (120 lux / Art 3.2.1)

La valeur de la constante d'uniformité U1h (0.31) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.40 minimum / Art 3.2.1).

La valeur de la constante d'uniformité U2h (0.59) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.60 minimum / Art 3.2.1).

A réception de l'étude photométrique l'éclairage de cette installation pourra être classé pour 4 ans.

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 08/12/2027.

CAUX ET SAUZENS - Stade José ReciO - NNI 110840101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 05/10/2024

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 08/08/2025

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 01/12/2025

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 47 lux (Iodures Métalliques) (Non conforme)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.08

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.23 (Non conforme)

Elle constate plusieurs non-conformités par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

La valeur de l'éclairage moyen horizontal (47 lux) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E7 (75 lux / Art 3.2.1)

La valeur de la constante d'uniformité U2h (0.23) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E7 (0.40 minimum / Art 3.2.1).

La C.R.T.I.S. ne peut pas classer cette installation d'éclairage et la référence en E-Entrainement.

ST HILAIRE - STADE MUNICIPAL - NNI 113440101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 04/10/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 22/10/2025

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 04/10/2025

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 80 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.27

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.50

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 04/10/2027.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

DISTRICT AVEYRON FOOTBALL

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement
- 1.4 Avis préalable

PONT DE SALARS - STADE DU GYMNAZ 2 - NNI 121850201

Cette installation est classée T7 PN jusqu'au 17/06/2030

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'**AVIS PREALABLE**, objectif : réfection du terrain en gazon synthétique, réfection des vestiaires et des documents transmis :

Demande d'avis préalable signée du 12/08/2025

Lettre d'intention

Plan des vestiaires

La C.R.T.I.S. note que :

La présente demande concerne la réfection du terrain en gazon synthétique et une rénovation des vestiaires : 1 vestiaire joueurs de 20m²05, 1 vestiaire joueurs de 20m²03 et un vestiaire arbitre de 12m²78.

La C.R.T.I.S. donne un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un niveau T5 SYN sous réserve de la conformité aux prescriptions réglementaires des travaux à réaliser. Elle rappelle qu'à l'issue de ceux-ci, l'aire de jeu, la liaison vestiaires-terrain, les bâtiments, les clôtures... devront être conformes aux prescriptions d'un Niveau T5 selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

LE BAS SEGALA - STADE DU BARRY - NNI 120210301

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 12/11/2025

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 31/10/2025

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 109 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.24

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.50

A réception de l'étude photométrique l'éclairage de cette installation pourra être classé pour 4 ans.

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 31/10/2027.

2.2 Confirmation de classement

ALMON LES JUNIES - STADE MUNICIPAL - NNI 120040101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 16/09/2020

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 13/01/2025

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 15/10/2025

Etude photométrique en date du 10/10/2024

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 151 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.40

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.72

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 15/10/2029.

GALGAN - STADE MUNICIPAL - NNI 121080101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 12/10/2020

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 16/12/2024

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 24/09/2025

Etude photométrique en date du 08/11/2024

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 175 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.54

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.73

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 24/09/2029.

LANUEJOULS - STADE JEAN POURCEL - NNI 121210101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 20/10/2019

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 09/10/2025

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 09/10/2025

Etude photométrique en date du 27/11/2024

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 210 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.53

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.75

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 09/10/2029.

RIEUPYROUX - STADE RENÉ FABRE 1 - NNI 121980101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 13/12/2023

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 07/10/2025

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 07/10/2025

Etude photométrique en date du 16/06/2025

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 174 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.49

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.71

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 07/10/2029.

2.3 Changement de niveau de classement

MONTBAZENS - STADE DU FARGAL - NNI 121480101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 12/10/2020

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 13/06/2025

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 24/09/2025

Etude photométrique en date du 08/01/2025

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 188 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.65

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.79

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 24/09/2029.

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement
- 1.4 Avis préalable
- 1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial
- 2.2 Confirmation de classement

AUZAT - STADE MUNICIPAL N° 1 - NNI 90300201

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 04/12/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 02/10/2025

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 17/11/2025

ECLAIREMENT Moyen horizontal (EhM) : 142 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.49

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.68

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 08/12/2027.

LE VERNET - STADE GÉRARD SUBRA - NNI 93310101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 13/11/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau 76 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 02/10/2025

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 20/11/2025

ECLAIREMENT Moyen horizontal (EhM) : 104 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.36

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.64

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 08/12/2027.

PAMIERS - STADE BALUSSOU - NNI 92250101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E4 jusqu'au 24/10/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 08/08/2025

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 26/11/2025

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 303 lux (led) (Non conforme)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.69

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.82

Elle constate la non-conformité par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

La valeur de l'éclairage moyen horizontal (303 lux) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E4 (320 lux / Art 3.2.1)

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 08/12/2029.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

DISTRICT DE L'HERAULT

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

ASPIRAN - STADE DES HORTS - NNI 340130101

Cette installation est classée Niveau T6 PN jusqu'au 06/07/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 PN en date du 28/04/2025, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 04/11/2025 par la CDTIS,
- A.A.C. du 05/11/2025,

Elle précise que la hauteur sous la barre transversale des buts doit être de 2,44 m en tous points (relevé à 2,42m). Cette mise en conformité est à effectuer avant la prochaine rencontre.

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T6 PN jusqu'au 08/12/2035.

CLARET - STADE MUNICIPAL - NNI 340780101

Cette installation est classée Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 PN en date du 28/04/2025, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 08/07/2025 par la CDTIS,
- A.A.C. du 26/06/2025,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T7 PN jusqu'au 08/07/2035.

CLERMONT L HERAULT - COMPLEXE SPORTIF L'ESPAGNOL 2 - NNI 340790202

Cette installation est classée Niveau T5 PN jusqu'au 23/03/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 PN en date du 13/12/2024, et du document transmis :

- Visite effectuée le 18/02/2025 par la CRTIS,
- A.A.C. en date du 27/08/2025,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 PN jusqu'au 18/02/2035.

GANGES - STADE CAYREL - NNI 341110201

Cette installation est classée Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 PN en date du 17/06/2025, et du document transmis :

- Visite effectuée le 02/12/2025 par la CDTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T7 PN jusqu'au 08/12/2035, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 30/06/2026.

LE BOUSQUET D ORB - STADE PIERRE CAMPO - NNI 340380101

Cette installation est classée Niveau T5 PN jusqu'au 29/06/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 PN en date du 20/01/2025, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 15/11/2025 par la CDTIS,
- A.A.C. du 17/10/2025,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 PN jusqu'au 08/12/2035.

ST AUNES - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 342400102

Cette installation est classée Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 PN en date du 28/04/2025, et du document transmis :

- Visite effectuée le 18/09/2025 par la CDTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T7 PN jusqu'au 18/09/2035, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 30/06/2026.

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

BOUJAN SUR LIBRON - STADE FRANCOIS DOMENECH 2 - NNI 340370102

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 25/08/2025

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 07/10/2025

Etude photométrique en date du 23/12/2024

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 115 lux (led) (Non conforme)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.43

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.62

Elle constate la non-conformité par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

La valeur de l'éclairage moyen horizontal (115 lux) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (150 lux / Art 3.2.1 maintenu 120 lux)

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 07/10/2029.

2.2 Confirmation de classement

CLERMONT L HERAULT - COMPLEXE SPORTIF L' ESTAGNOL - NNI 340790201

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E5 jusqu'au 22/11/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 10/10/2025

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 21/10/2025

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 249 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.53

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.70

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 21/10/2029.

LAVERUNE - COMPLEXE SPORTIF 2 - NNI 341340102

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 09/12/2024

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 16/12/2024

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 19/02/2025

ECLAIREMENT MOYEN HORIZONTAL (EHM) : 149 LUX (Iodures Métalliques)

RAPPORT EHMIN/EHMAX (U1h) : 0.21

FACTEUR D'UNIFORMITÉ (U2h) : 0.41

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 19/02/2027.

LUNEL - STADE FERNAND BRUNEL 2 - NNI 341450102

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 15/09/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 08/08/2025

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 17/11/2025

ECLAIREMENT MOYEN HORIZONTAL (EHM) : 128 LUX (Iodures Métalliques)

RAPPORT EHMIN/EHMAX (U1h) : 0.47

FACTEUR D'UNIFORMITÉ (U2h) : 0.67

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 08/12/2027.

MONTPELLIER - STADE BERNARD GASSET 02 - NNI 341720402

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E5 jusqu'au 04/12/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 10/10/2025

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 21/11/2025

ECLAIREMENT MOYEN HORIZONTAL (EHM) : 236 LUX (Iodures Métalliques)

RAPPORT EHMIN/EHMAX (U1h) : 0.52

FACTEUR D'UNIFORMITÉ (U2h) : 0.69

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 08/12/2027.

SAUVIAN - COMPLEXE SPORTIF LA GOURONNE - NNI 342980202

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 10/11/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 10/10/2025

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 27/11/2025

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 174 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.51

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.73

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 08/12/2029.

SAUVIAN - COMPLEXE SPORTIF LA GOURONNE 1 - NNI 342980201

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 10/11/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 10/10/2025

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 27/11/2025

Etude photométrique en date du 04/11/2019

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 244 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.53

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.70

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 08/12/2029.

VILLEVEYRAC - STADE JEAN VIÉ 1 - NNI 343410101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 15/05/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 17/11/2025

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 07/05/2025

ECLAIREMENT MOYEN HORIZONTAL (EHM) : 176 LUX (IODOURES MÉTALLIQUES)

RAPPORT EHMIN/EHMAX (U1H) : 0.43

FACTEUR D'UNIFORMITÉ (U2H) : 0.65

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 07/05/2027.

2.3 Changement de niveau de classement

SETE - STADE DU LIDO - NNI 343010601

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 14/04/2027

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 14/11/2025

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 19/11/2025

ECLAIREMENT MOYEN HORIZONTAL (EHM) : 168 LUX (IODOURES MÉTALLIQUES)

RAPPORT EHMIN/EHMAX (U1H) : 0.41

FACTEUR D'UNIFORMITÉ (U2H) : 0.68

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 08/12/2027.

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

CARDET - STADE MUNICIPAL - NNI 300680101

Cette installation est classée Niveau T6 PN jusqu'au 07/07/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 PN en date du 28/04/2025, et du document transmis :

- Visite effectuée le 17/10/2025 par la CRTIS,

Elle précise que la hauteur sous la barre transversale des buts doit être de 2,44m en tous points (relevé à 2,36m et 2,28m).

La Commission constate la non-conformité majeure suivante :

- le non respect de la zone de sécurité des 2,50m entre les lignes de touche et le premier obstacle rencontré (mesuré à 1,75m en haut et en bas et 1,55m à droite et à gauche).

Au regard des éléments transmis, la CRTIS en application de l'article 2.2 du règlement des terrains et installations sportives propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 08/12/2035. L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

LAUDUN L ARDOISE - COMPLEXE SPORTIF LASCOURS 2 - NNI 301410102

Cette installation est classée Niveau T6 PN jusqu'au 07/07/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 PN en date du 16/12/2024, et du document transmis :

- Visite effectuée le 25/09/2025 par la CRTIS,

Elle précise que la hauteur sous la barre transversale des buts doit être de 2,44m en tous points (relevé à 2,30m et 2,28m).

La Commission constate la non-conformité majeure suivante :

- le non respect de la zone de sécurité des 2,50m entre les lignes de touche et le premier obstacle rencontré (mesuré à 2,20m en haut et 1,70m en bas).

Au regard des éléments transmis, la CRTIS en application de l'article 2.2 du règlement des terrains et installations sportives propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 08/12/2035. L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

MENDE - STADE DE MIRANDOL - NNI 480950201

Cette installation est classée T7 PN jusqu'au 07/07/2025

A la suite de la visite du contrôleur, ce stade n'est plus utilisé pour les matchs de football, il n'est plus utilisable avec en son milieu une bande bétonnée de 13 mètre de long et 3 m de large.

La CRTIS en application de l'article 2.2 du règlement des terrains et installations sportives propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 08/12/2035. L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

ROQUEMAURE - STADE LE MIEMART - NNI 302210101

Cette installation est classée Niveau T6 PN jusqu'au 07/07/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 PN en date du 13/06/2025, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 05/12/2025 par la CRTIS,
- A.A.C. du 01/12/2025,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T6 PN jusqu'au 08/12/2035.

ST ALEXANDRE - STADE BEAVEZET SUD - NNI 302260101

Cette installation est classée Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 PN en date du 16/06/2025, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 01/12/2025 par la CDTIS,
- A.A.C. du 28/11/2025,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T6 PN jusqu'au 08/12/2035, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 30/06/2026.

ST CHRISTOL LES ALES - STADE GILBERT SABATIER - NNI 302430201

Cette installation est classée Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 PN en date du 13/08/2025, et du document transmis :

- Visite effectuée le 28/11/2025 par la CRTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T7 PN jusqu'au 08/12/2035, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 30/06/2026.

ST HIPPOLYTE DU FORT - STADE LE PRADET - NNI 302630201

Cette installation est classée Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 PN en date du 28/04/2025, et du document transmis :

- Visite effectuée le 11/09/2025 par la CRTIS,

Elle précise que la hauteur sous la barre transversale des buts doit être de 2,44m en tous points (relevé à 2,37m).

La Commission constate la non-conformité majeure suivante :

- le non respect de la zone de sécurité des 2,50m entre les lignes de touche et le premier obstacle rencontré (mesuré à 2m en haut et en bas).

Au regard des éléments transmis, la CRTIS en application de l'article 2.2 du règlement des terrains et installations sportives propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 08/12/2035. L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

ST QUENTIN LA POTERIE - STADE DES MARAICHERS 1 - NNI 302950101

Cette installation est classée Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 PN en date du 16/06/2025, et du document transmis :

- Visite effectuée le 23/11/2025 par la CRTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 08/12/2035, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 30/06/2026.

ST QUENTIN LA POTERIE - STADE DES MARAICHERS 2 - NNI 302950102

Cette installation est classée Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 PN en date du 16/06/2025, et du document transmis :

- Visite effectuée le 23/11/2025 par la CRTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 08/12/2035, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 30/06/2026.

UZES - STADE ANDRÉ RANCEL - NNI 303340201

Cette installation est classée Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 PN en date du 16/06/2025, et du document transmis :

- Visite effectuée le 04/12/2025 par la CRTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T6 PN jusqu'au 08/12/2035, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 30/06/2026.

1.3 Changement de niveau de classement

BOURDIC - STADE MUNICIPAL - NNI 300490101

Cette installation est retirée du classement jusqu'au 17/06/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau Foot A8 en date du 20/11/2025, et du document transmis :

- Visite effectuée le 24/11/2025 par la CRTIS,
- A.A.C. en date du 17/11/2025,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FOOT A8 jusqu'au 08/12/2035.

CONGENIES - STADE MUNICIPAL - NNI 300910101

Cette installation est "Retiré du classement" jusqu'au 17/06/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 PN en date du 19/11/2025, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 30/11/2025 par la CRTIS,
- A.A.C. du 26/11/2025,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T6 PN jusqu'au 08/12/2035.

ST JEAN DE SERRE - STADE MUNICIPAL - NNI 302670101

Cette installation est classée T7 PN jusqu'au 07/07/2025

La Mairie nous informe qu'elle ne souhaite pas renouveler le classement de cette installation,

La CRTIS en application de l'article 2.2 du règlement des terrains et installations sportives propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 07/11/2035. L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

ST MAURICE DE CAZEVIEILLE - STADE LE ROCAMP - NNI 301090101

Cette installation est Retirée du classement jusqu'au 17/12/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 PN en date du 07/11/2025, et du document transmis :

- Visite effectuée le 23/11/2025 par la CRTIS,

- A.A.C. en date du 18/11/2025,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T7 PN jusqu'au 08/12/2035.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

ST PAULET DE CAISSON - STADE MUNICIPAL - NNI 302900201

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 20/11/2025

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 28/11/2025

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 199 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.26 (Non conforme)

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.45 (Non conforme)

Elle constate plusieurs non-conformités par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

La valeur de la constante d'uniformité U1h (0.26) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.40 minimum / Art 3.2.1).

La valeur de la constante d'uniformité U2h (0.45) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.60 minimum / Art 3.2.1).

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 08/12/2027.

2.2 Confirmation de classement

LE GRAU DU ROI - STADE MICHEL MÉZY 1 - NNI 301330101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 02/11/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 02/10/2025

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 19/11/2025

Etude photométrique en date du 19/10/2022

ECLAIREMENT Moyen horizontal (EhM) : 176 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.46

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.63

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 08/12/2029.

UZES - STADE LOUIS PAUTEX - NNI 303340101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 20/03/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 16/06/2025

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 26/11/2025

ECLAIREMENT Moyen horizontal (EhM) : 296 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.41

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.61

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 08/12/2027.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

ALES - STADE JEAN SADOUL LE RIEU - NNI 300070701

Cette installation est classée T6 PN jusqu'au 07/11/2035

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande d'**AVIS PREALABLE ECLAIRAGE**, signée par le propriétaire le 30/10/2025, pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (LED) et des documents transmis :

Une étude photométrique en date du 25/11/2025

Dimension de l'aire de jeu : 100m x 54m

Implantation : Latérale

Hauteur minimum de feu : 16m

Nombre total de projecteurs : 14

Inclinaison totale des projecteurs par rapport à la verticale : 29°

Température de couleur (kelvin) : 5700 k

Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 50

Facteur de maintenance : 1

ECLAIREMENT moyen horizontal (EhM) : 189 Lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.63

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.77

Elle constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF

La CRTIS émet un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

ST CHRISTOL LES ALES - STADE DU ROURET 1 - NNI 302430101

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 13/06/2028

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande **d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE**, signée par le propriétaire le 10/11/2025, pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (LED) et des documents transmis :

Une étude photométrique en date du 21/11/2025

Dimension de l'aire de jeu : 101 m x 63 m

Implantation : Latérale

Hauteur minimum de feu : 18 m

Nombre total de projecteurs : 11

Inclinaison totale des projecteurs par rapport à la verticale : 60°

Température de couleur (kelvin) : 5700 k

Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 48

Facteur de maintenance : 1

ECLAIREMENT moyen horizontal (EhM) : 182 Lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.56

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.77

Elle constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF

La CRTIS émet un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

2.5 Affaires diverses

BANASSAC CANILHAC - STADE ANDRE BANCILLON ANNEXE - NNI 480170101

Cette installation n'a jamais été classée

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande **d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE**, signée par le propriétaire le 09/10/2024, pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (LED) et des documents transmis :

Une étude photométrique en date du 18/11/2025

Dimension de l'aire de jeu : 92m x 50m

Implantation : Latérale

Hauteur minimum de feu : 18m

Nombre total de projecteurs : 8

Inclinaison totale des projecteurs par rapport à la verticale : 62°

Température de couleur (kelvin) : 5700 k

Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 44

Facteur de maintenance : 1

ECLAIREMENT moyen horizontal (EhM) : 171 Lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.73

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.85

Elle constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF

La CRTIS émet un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement
- 1.4 Avis préalable
- 1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

SARRANT - STADE MUNICIPAL - NNI 324160101

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 06/02/2025

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 06/02/2025

ECLAIREMENT Moyen horizontal (EhM) : 71 lux (Iodures Métalliques) (Non conforme)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.56

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.80

Elle constate la non-conformité par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

La valeur de l'éclairement moyen horizontal (71 lux) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E7 (75 lux / Art 3.2.1)

La C.R.T.I.S. ne peut pas classer cette installation d'éclairage et la référence en E-Entrainement.

2.2 Confirmation de classement

MAUVEZIN - STADE MARCEL GILARD - NNI 322490101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 15/05/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 16/12/2024

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 18/11/2025

ECLAIREMENT Moyen horizontal (EhM) : 128 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.18

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.37 (Non conforme)

Elle constate la non-conformité par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

La valeur de la constante d'uniformité U2h (0.37) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E7 (0.40 minimum / Art 3.2.1).

La C.R.T.I.S. ne peut pas classer cette installation d'éclairage et la référence en E-Entrainement.

PESSOULENS - STADE RENÉ CASTERA - NNI 323130101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 15/05/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 16/12/2024

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 01/12/2025

ECLAIREMENT Moyen horizontal (EhM) : 113 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.18

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.40

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 08/12/2027.

ST CLAR - STADE MUNICIPAL - NNI 323700101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 18/03/2020

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 14/01/2025

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 11/11/2025

ECLAIREMENT Moyen horizontal (EhM) : 105 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.22

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.50

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 08/12/2027.

ST SAUVY - STADE MUNICIPAL - NNI 324060101

L'éclairage de cette installation est référencé en EEntrainement jusqu'au 11/02/2018

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 18/11/2025

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 18/11/2025

ECLAIREMENT Moyen horizontal (EhM) : 122 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.40

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.67

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 08/12/2027.

2.3 Changement de niveau de classement

PANASSAC - STADE MUNICIPAL - NNI 323040101

L'éclairage de cette installation est référencé en EEntrainement jusqu'au 04/12/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 02/10/2025

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 18/11/2025

Etude photométrique en date du 27/05/2025

ECLAIREMENT Moyen horizontal (EhM) : 177 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.56

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.71

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 08/12/2029.

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

MIRADOUX - STADE DU GRUAT - NNI 322530101

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 27/09/2026

L'éclairage de cette installation est classé E7 jusqu'au 11/02/2018

La Commission prend connaissance de la demande d'**AVIS PREALABLE ECLAIRAGE**, signée par le propriétaire le 21/11/2025, pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (LED) et

des documents transmis :

Une étude photométrique en date du 11/12/2024

Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 60 m

Implantation : Latérale

Hauteur minimum de feu : 18m

Nombre total de projecteurs : 8

Inclinaison totale des projecteurs par rapport à la verticale : 67,5°

Température de couleur (kelvin) : 5700 k

Facteur de maintenance : 1

ECLAIREMENT moyen horizontal (EhM) : 198 Lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.70

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.79

Elle constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF

La CRTIS émet un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

DISTRICT HAUTE GARONNE

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

DREMIL LAFAGE - Stade Municipal Emile Marchal - NNI 311630101

Cette installation est classée Niveau T5 PN jusqu'au 15/12/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 PN en date du 02/10/2025, et du document transmis :

- Visite effectuée le 02/12/2025 par la CRTIS,

Elle précise que la hauteur sous la barre transversale des buts doit être de 2,44 m en tous points (relevé à 2,38m). Cette mise en conformité est à effectuer avant la prochaine rencontre.

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 PN jusqu'au 08/12/2035, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 30/06/2026.

MURET - GYMNASSE NELSON PAILLOU - NNI 313959901

Cette installation est classée Futsal 4 jusqu'au 01/12/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau FUTSAL 4 en date du 02/10/2025, et du document transmis :

- Visite effectuée le 24/11/2025 par la CRTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FUTSAL 4 jusqu'au 08/12/2035. En l'absence d'une A.O.P ou A.A.C précisant la capacité des spectateurs, dans cette attente la capacité spectateurs est de 0.

TOULOUSE - GYMNASSE DE MONTAUDRAN - NNI 315559908

Cette installation est classée Futsal 4 jusqu'au 08/12/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau FUTSAL 4 en date du 02/10/2025, et du document transmis :

- Visite effectuée le 23/11/2025 par la CRTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FUTSAL 4 jusqu'au 08/12/2035. En l'absence d'une A.O.P ou A.A.C précisant la capacité des spectateurs, dans cette attente la capacité spectateurs est de 0.

1.3 Changement de niveau de classement

CASTANET TOLOSAN - GYMNASSE JEAN JAURÈS - NNI 311139902

Cette installation est "Retirée du Classement" jusqu'au 12/05/2035

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau FUTSAL 4 en date du 28/11/2025, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 02/12/2025 par la CRTIS,
- A.O.P. du 24/09/2024,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FUTSAL 4 jusqu'au 08/12/2035.

CASTANET TOLOSAN - Gymnase Delherm - NNI 311139901

Cette installation est "Retirée du Classement" jusqu'au 12/05/2035

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau FUTSAL 4 en date du 28/11/2025, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 02/12/2025 par la CRTIS,
- A.O.P. du 26/03/2024,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FUTSAL 4 jusqu'au 08/12/2035.

VILLENEUVE TOLOSANE - GYMNASSE MICHELINE OSTERMEYER - NNI 315889902

Cette installation est classée Futsal 4 jusqu'au 01/12/2025

La Mairie nous informe qu'elle ne souhaite pas renouveler le classement de cette installation,

La CRTIS en application de l'article 2.2 du règlement des terrains et installations sportives propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 08/12/2035. L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

VILLENEUVE TOLOSANE - GYMNASSE PIERRE DE COUBERTIN - NNI 315889901

Cette installation est classée Futsal 4 jusqu'au 24/03/2025

La Mairie nous informe qu'elle ne souhaite pas renouveler le classement de cette installation,

La CRTIS en application de l'article 2.2 du règlement des terrains et installations sportives propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 08/12/2035. L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

1.4 Avis préalable

LABASTIDETTE - COMPLEXE SPORTIF LABASTIDETTE - NNI 312530101

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 29/09/2030

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'AVIS PREALABLE, avec l'objectif réalisation de travaux de réhabilitation du terrain honneur et des documents transmis :

Demande d'avis préalable signée du 16/10/2024

Plan de masse

La C.R.T.I.S. note que :

La présente demande concerne réhabilitation du terrain honneur

La C.R.T.I.S. donne un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un niveau T5 PN sous réserve de la conformité aux prescriptions réglementaires des travaux à réaliser. Elle rappelle qu'à l'issue de ceux-ci, l'aire de jeu, la liaison vestiaires-terrain, les bâtiments, les clôtures... devront être conformes aux prescriptions d'un Niveau T5 PN selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

MANE - PARC DES SPORTS JULES MASQUERE - NNI 313150101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 13/11/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 02/10/2025

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 19/11/2025

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 165 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.43

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.69

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 08/12/2027.

ST GAUDENS - PLAINE DE JEUX DE SÈDE N° 4 - NNI 314830104

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 13/11/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 02/10/2025

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 20/11/2025

ECLAIREMENT MOYEN HORIZONTAL (EhM) : 145 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.48

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.67

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 08/12/2027.

ST JEAN - STADE JACQUES MONTEL 2 - NNI 314880202

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 16/10/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 26/09/2025

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 26/11/2025

ECLAIREMENT MOYEN HORIZONTAL (EhM) : 139 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.45

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.67

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 08/12/2027.

ST JEAN - STADE ROGER PUJOL - NNI 314880101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 16/10/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 08/08/2025

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 26/11/2025

ECLAIREMENT MOYEN HORIZONTAL (EhM) : 240 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.58

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.78

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 08/12/2027.

2.3 Changement de niveau de classement

ST LYS - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 314990101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 18/04/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 16/01/2025

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 03/12/2025

ECLAIREMENT Moyen horizontal (EhM) : 240 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.43

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.68

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 08/12/2027.

2.4 Avis préalable

ST JORY - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 314900102

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 16/04/2028

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande d'**AVIS PREALABLE ECLAIRAGE**, signée par le propriétaire le 24/11/2025, pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 (LED) et des documents transmis :

Une étude photométrique en date du 10/11/2025

Dimension de l'aire de jeu : 100 m x 60 m

Implantation : Latérale

Hauteur minimum de feu : 16 m (Non conforme)

Nombre total de projecteurs : 12

Inclinaison totale des projecteurs par rapport à la verticale : 66°

Température de couleur (kelvin) : 5700 k

Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 47

Facteur de maintenance : 1

ECLAIREMENT Moyen horizontal (EhM) : 277 Lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.55

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.76

Elle constate la non conformité de la hauteur de feu qui doit être de 18m pour un classement E5

La CRTIS émet un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

2.5 Affaires diverses

DISTRICT HAUTES PYRENEES

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

BORDERES SUR L ECHEZ - SALLE POLYVALENTE ROGER PAUL - NNI 651009901

Cette installation est classée Futsal 3 jusqu'au 05/05/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau FUTSAL 3 en date du 16/01/2025, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 03/12/2025 par la CDTIS,
- A.O.P. en date du 30/03/2012,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FUTSAL 3 jusqu'au 08/12/2035.

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

SOUES - STADE COMMANDO HISPANO - NNI 654330101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 13/11/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 23/10/2025

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 27/11/2025

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 150 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.41

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.65

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 08/12/2027.

TARBES - STADE DE LA PROVIDENCE - NNI 654400501

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 13/11/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 23/10/2025

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 21/11/2025

ECLAIREMENT MOYEN HORIZONTAL (EhM) : 123 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.20

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.47

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 08/12/2027.

TARBES - STADE LAUBADERE - NNI 654400301

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 13/11/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 23/10/2025

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 21/11/2025

ECLAIREMENT MOYEN HORIZONTAL (EhM) : 122 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.44

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.60

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 08/12/2027.

TARBES - STADE MAURICE TRÉLUT 2 - NNI 654400102

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E5 jusqu'au 04/12/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 23/10/2025

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 21/11/2025

ECLAIREMENT MOYEN HORIZONTAL (EhM) : 301 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.50

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.66

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 08/12/2027.

2.3 Changement de niveau de classement

TARBES - PLAINE DE JEUX RENÉ VALMY 3 - NNI 654400203

L'éclairage de cette installation est Référencé en EEntrainement jusqu'au 04/12/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 20/11/2025

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 20/11/2025

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 167 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.21 (Non conforme)

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.48 (Non conforme)

Elle constate plusieurs non-conformités par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

La valeur de la constante d'uniformité U1h (0.21) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.40 minimum / Art 3.2.1).

La valeur de la constante d'uniformité U2h (0.48) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.60 minimum / Art 3.2.1).

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 08/12/2027.

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

DISTRICT LOT FOOTBALL

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement
- 1.4 Avis préalable
- 1.5 Affaires diverses

THEGRA - STADE MUNICIPAL - NNI 463170101

Cette installation est classée Niveau T5 PN jusqu'au 20/10/2030

A la suite de la visite de conformité de la CDTIS du Lot qui s'est rendue sur le stade de Thégra, pour dossier FAFA, et des photos transmises,

La Commission notifie que les travaux pour l'arrosage intégré étaient effectués et confirme le classement de cette installation en niveau T5 PN jusqu'au 20/10/2030.

2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial
- 2.2 Confirmation de classement

LE VIGAN - STADE MUNICIPAL - NNI 463340101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 12/01/2020

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 21/01/2025

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 02/12/2025

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 191 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.47

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.65

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 08/12/2027.

THEGRA - STADE MUNICIPAL - NNI 463170101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 08/06/2020

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 17/12/2024

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 02/12/2025

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 110 lux (Iodures Métalliques) (Non conforme)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.60

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.82

Elle constate la non-conformité par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

La valeur de l'éclairage moyen horizontal (110 lux) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (120 lux / Art 3.2.1)

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 08/12/2027.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

ANGLARS - STADE GEORGES LESPINE - NNI 460040101

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 12/05/2031

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande **d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE**, signée par le propriétaire le 09/12/2025, pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (LED) et des documents transmis :

Une étude photométrique en date du 11/01/2024

Dimension de l'aire de jeu : 100m x 60m

Implantation : Latérale

Hauteur minimum de feu : 16m

Nombre total de projecteurs : 8

Inclinaison totale des projecteurs par rapport à la verticale : 66°

Température de couleur (kelvin) : 5700 k

Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 47.8

Facteur de maintenance : 1

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 181 Lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.55

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.79

Elle constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF

La CRTIS émet un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

FONTANES - STADE ROBERT POUSSOU - NNI 461090101

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 30/11/2026

L'éclairage de cette installation est classé E7 jusqu'au 26/11/2026

La Commission prend connaissance de la demande **d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE**, signée par le propriétaire le 04/08/2025, pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 (LED) et des documents transmis :

Une étude photométrique en date du 04/08/2025

Dimension de l'aire de jeu : 100m x 60m

Implantation : Latérale

Hauteur minimum de feu : 18m

Nombre total de projecteurs : 8

Inclinaison totale des projecteurs par rapport à la verticale : 65°

Température de couleur (kelvin) : 5700 k

Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 45

Facteur de maintenance : 1

ECLAIREMENT moyen horizontal (EhM) : 175 Lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.53

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.75

Elle constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF

La CRTIS émet un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

2.5 Affaires diverses

CAHORS - COMPLEXE SPORTIF PIERRE ILBERT - NNI 460420102

Cette installation est classée T5 SYN jusqu'au 24/09/2031

L'éclairage de cette installation est classé E7 jusqu'au 20/03/2025

La Commission prend connaissance de la demande **d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE**, signée par le propriétaire le 28/10/2025, pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (LED) et

des documents transmis :

Une étude photométrique en date du 23/10/2025

Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m

Implantation : Latérale

Hauteur minimum de feu : 18m

Nombre total de projecteurs : 8

Inclinaison totale des projecteurs par rapport à la verticale : 67°

Température de couleur (kelvin) : 5700 k

Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 45.9

Facteur de maintenance : 1

ECLAIREMENT moyen horizontal (EhM) : 155 Lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.52

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.74

Elle constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF

La CRTIS émet un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

CAJARC - STADE LE CUZOUL - NNI 460450101

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 25/03/2025

L'éclairage de cette installation est classé E7 jusqu'au 05/10/2020

La Commission prend connaissance de la demande **d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE**, signée par le propriétaire le 07/11/2025, pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (LED) et des documents transmis :

Une étude photométrique en date du 25/03/2025

Dimension de l'aire de jeu : 100m x 62m

Implantation : Latérale

Hauteur minimum de feu : 18m

Nombre total de projecteurs : 8

Inclinaison totale des projecteurs par rapport à la verticale : 65°

Température de couleur (kelvin) : 5700 k

Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 45

Facteur de maintenance : 1

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 173 Lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.54

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.75

Elle constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF

La CRTIS émet un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement

ELNE - STADE PAUL REIG - NNI 660650201

Cette installation est retirée du classement jusqu'au 17/06/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 PN en date du 22/08/2025, et du document transmis :

- Visite effectuée le 10/11/2025 par la CDTIS,

Elle précise que la hauteur sous la barre transversale des buts doit être de 2,44 m en tous points (relevé à 2,41m et 2,47m). Cette mise en conformité est à effectuer avant la prochaine rencontre.

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T6 PN jusqu'au 08/12/2035, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 30/06/2026.

- 1.4 Avis préalable
- 1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

BAIXAS - STADE SERGE TORREILLES - NNI 660140101

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 23/10/2025

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 17/11/2025

Etude photométrique en date du 17/02/2022

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 237 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.28

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.53

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 08/12/2029.

VINCA - STADE PAUL COUEFFEC - NNI 662300101

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 16/10/2025

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 03/11/2025

Etude photométrique en date du 27/05/2024

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 255 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.38 (Non conforme)

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.64

Elle constate la non-conformité par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

La valeur de la constante d'uniformité U1h (0.38) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E5 (0.50 minimum / Art 3.2.1).

La valeur de la constante d'uniformité U1h (0.38) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.40 minimum / Art 3.2.1).

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 08/12/2029.

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

VAREN - STADE RAOUL MOUYSSET EXTERIEUR - NNI 821879901

Cette installation n'a jamais été classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau FUTSAL 4 en date du 29/04/2025, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 28/11/2025 par la CDTIS,
- A.A.C. en date du 20/11/2025,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FUTSAL 3 jusqu'au 08/12/2035.

1.2 Confirmation de classement

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

MIRABEL - STADE CHRISTIAN MOURGUE - NNI 821100101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 13/11/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 23/10/2025

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 17/11/2025

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 123 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.32 (Non conforme)

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.60

Elle constate la non-conformité par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

La valeur de la constante d'uniformité U1h (0.32) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.40 minimum / Art 3.2.1).

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 08/12/2027.

MONTAUBAN - COMPLEXE SPORTIF JEAN VERBEKE 5 - NNI 821210105

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 13/11/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 17/11/2025

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 25/11/2025

ECLAIREMENT Moyen horizontal (EhM) : 168 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.41

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.68

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 08/12/2027.

ST ETIENNE DE TULMONT - Stade René Colinet 1 - NNI 821610201

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 13/11/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 23/10/2025

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 25/11/2025

Etude photométrique en date du 09/11/2023

ECLAIREMENT Moyen horizontal (EhM) : 288 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.51

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.71

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 08/12/2029.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

DISTRICT TARN FOOTBALL

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

LAGRAVE - SALLE OMNISPORTS - NNI 811319901

Cette installation est classée Futsal4 jusqu'au 03/11/2025

La Mairie nous informe qu'elle ne souhaite pas renouveler le classement de cette installation,

La CRTIS en application de l'article 2.2 du règlement des terrains et installations sportives propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 08/12/2035. L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

1.3 Changement de niveau de classement

SALVAGNAC - STADE LA ROSIERE - NNI 812760102

Cette installation est classée Niveau FOOT A8 jusqu'au 06/12/2032

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 PN en date du 03/09/2025, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 21/11/2025 par la CDTIS,
- A.A.C. du 17/11/2025,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 08/12/2035.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

CORDES SUR CIEL - STADE JOSEPH FERRAN 1 - NNI 810690101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 13/11/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 28/10/2025

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 01/12/2025

ECLAIREMENT MOYEN HORIZONTAL (EhM) : 105 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.33

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.56

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 08/12/2027.

GIROUSSENS - STADE ANDRÉ MASSOUTIER 1 - NNI 811040101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 13/11/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 10/10/2025

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 10/11/2025

ECLAIREMENT MOYEN HORIZONTAL (EhM) : 177 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.53

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.70

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 08/12/2027.

SALVAGNAC - STADE DE LA ROSIÈRE - NNI 812760101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 15/09/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 24/06/2025

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 14/11/2025

ECLAIREMENT MOYEN HORIZONTAL (EhM) : 186 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.59

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.80

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 08/12/2027.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

